

Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac
Sixième session, Moscou (Fédération de Russie), 13-18 octobre 2014

JOURNAL

N° 4 – Jeudi 16 octobre 2014

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Conférence des Parties.

Horaire	Réunion	Salle
10 h 00-13 h 00	Commission A – cinquième séance	Salle des Congrès, entrée 4, deuxième étage
10 h 00-13 h 00	Commission B – cinquième séance	Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage
10 h 00-13 h 00	Réunion du groupe de rédaction sur le point « Activités de remplacement de la culture du tabac économiquement viables (en relation avec les articles 17 et 18 de la Convention) : rapport du groupe de travail »	Salle Volga, entrée 7, deuxième étage
11 h 00-13 h 00	Réunion du groupe de rédaction sur le point « Inhalateurs électroniques de nicotine, y compris cigarettes électroniques »	À confirmer
13 h 00-15 h 00	Réunion du groupe de rédaction sur le point « Application de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS : Évolution des questions liées à l'ingérence de l'industrie du tabac (point proposé par une Partie) »	Salle Don, entrée 7, deuxième étage
15 h 00-18 h 00	Commission A – sixième séance	Salle des Congrès, entrée 4, deuxième étage
15 h 00-18 h 00	Commission B – sixième séance	Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage
15 h 00-18 h 00	Réunion du groupe de rédaction sur le point « Inhalateurs électroniques de nicotine, y compris cigarettes électroniques »	À confirmer

Réunions régionales

08 h 45-09 h 45	Groupe régional de l'Afrique	Salle Enesi/Amur, entrée 7, deuxième étage
08 h 45-09 h 45	Groupe régional des Amériques	Salle Ladoga, entrée 7, quatrième étage
08 h 45-09 h 45	Groupe régional de la Méditerranée orientale	Salle Don, entrée 7, deuxième étage
09 h 15-09 h 45	Groupe régional de l'Europe (immédiatement après la réunion de coordination de l'Union européenne)	Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage
08 h 45-09 h 45	Groupe régional de l'Asie du Sud-Est	Salle Selenga, entrée 7, deuxième étage
08 h 45-09 h 45	Groupe régional du Pacifique occidental	Salle Volga, entrée 7, deuxième étage

Autres réunions

08 h 15-09 h 15	Réunion de coordination de l'Union européenne	Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage
13 h 30-14 h 45	Réunion à l'heure du déjeuner : Actualités et informations communiquées par le Secrétariat. (Organisée par le Secrétariat de la Convention)	Salle Enesi/Amur, entrée 7, deuxième étage
13 h 30-14 h 45	Réunion à l'heure du déjeuner : Expériences relatives à l'application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS (Responsabilité). Organisée par la République de Corée et le Bureau régional OMS du Pacifique occidental	Salle Ladoga, entrée 7, quatrième étage
13 h 45-14 h 45	Réunion de coordination de l'Union européenne	Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage
18 h 30-19 h 00	Réunion du Bureau de la Conférence des Parties	Salle Ural, entrée 4, deuxième étage

Programme de travail

Cinquième séance de la Commission A 10 h 00 – Salle des Congrès, entrée 4, deuxième étage

Point 4 (suite)	Instruments d'application du traité et questions techniques
Point 4.4.2 (suite)	Inhalateurs électroniques de nicotine, y compris cigarettes électroniques <i>Documents FCTC/COP/6/10 Rev.1 et FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 7</i>
Point 4.4.3 (suite)	Pipes à eau <i>Documents FCTC/COP/6/11 et FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 8 Rev.1</i>
Point 4.4.1 (suite)	Produits du tabac sans fumée <i>Documents FCTC/COP/6/9 et FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 2 Rev.1</i>
Point 4.1 (suite)	État d'avancement du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac <i>Documents FCTC/COP/6/6 et FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 1 Rev.1</i>
Point 4.7	Évaluation de l'impact de la Convention-cadre de l'OMS <i>Documents FCTC/COP/6/15 et FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 6</i>

Cinquième séance de la Commission B 10 h 00 – Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage

Point 5 (suite)	Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale
Point 5.2 (suite)	Coopération internationale pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS <i>Documents FCTC/COP/6/18 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 6</i>
Point 5.3 (suite)	Mesures durables destinées à renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS : rapport du groupe de travail <i>Documents FCTC/COP/6/19 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 4</i>

Point 5.4 (suite) Questions relatives au commerce et à l'investissement, accords compris, et problèmes juridiques en relation avec la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS
Documents FCTC/COP/6/20, FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 3 Rev.1 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 5 Rev.1

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.4 (suite) Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2016-2017
Documents FCTC/COP/6/24 Rev.1, FCTC/COP/6/INF.DOC./1 et FCTC/COP/6/INF.DOC./2

Sixième séance de la Commission A

15 h 00 – Salle des Congrès, entrée 4, deuxième étage

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.6 Poursuite de l'élaboration des directives partielles pour l'application des articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS : « *Réglementation de la composition des produits du tabac* » et « *Réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer* » : rapport du groupe de travail

Documents FCTC/COP/6/13, FCTC/COP/6/14, FCTC/COP/6/14 Add.1 et FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 9

Point 4.3 (suite) Application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS : « *Responsabilité* » : rapport du groupe d'experts

Documents FCTC/COP/6/8 et FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 4 Rev.1

Sixième séance de la Commission B

15 h 00 – Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.5 (suite) Processus de nomination et de renouvellement du mandat du Chef du Secrétariat de la Convention : rapport du Bureau de la Conférence des Parties

Documents FCTC/COP/6/25 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 7

Point 6.6 (suite) Accréditation des organisations non gouvernementales en qualité d'observateur à la Conférence des Parties

Documents FCTC/COP/6/26 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 8

Compte rendu des séances du mercredi 15 octobre 2014

Quatrième séance plénière

Présidence : Professeur Chang-jin Moon
Président de la Conférence des Parties

Point 1.2 (suite) Rapport sur la vérification des pouvoirs

Le Président a ouvert la séance et a invité la Commission à examiner le rapport figurant dans le document FCTC/COP/6/2. La Conférence a adopté le rapport sans discussion.

Le Président a appelé le Président de la Commission A (le Dr Nuntavarn Vichit-Vadakan [Thaïlande] à donner lecture du premier rapport de la Commission A (projet) (document FCTC/COP/6/A/R/1), contenant une décision intitulée :

- *Point 4.2 Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS (Mesures financières et fiscales visant à réduire la demande de tabac)*

La décision a été adoptée telle que soumise en séance plénière dans le premier rapport de la Commission.

Troisième séance de la Commission A

Présidence : Dr Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande)

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.8 (suite) Application de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS : Évolution des questions liées à l'ingérence de l'industrie du tabac (*point proposé par une Partie*)

Comme de nombreuses délégations ont demandé à disposer de temps pour étudier le projet de décision, le Président a proposé qu'un groupe de travail informel se réunisse le jeudi 16 octobre à 13 heures et présente à une prochaine séance de la Commission un texte révisé pour examen.

Le point 4.8 reste en suspens.

Point 4.3 Application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS : « Responsabilité » : rapport du groupe d'experts

Le Président a proposé de reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour jusqu'à la séance suivante de la Commission A. La Commission a accepté cette proposition.

Le point 4.3 reste en suspens.

Point 4.1 (suite) État d'avancement du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac
À l'invitation du Président, une délégation a lu les propositions d'amendements au projet de décision intitulé *État d'avancement du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac* convenues par un groupe de rédaction informel convoqué le 14 octobre 2014. Le Président a proposé de reporter l'examen de ce point au jeudi matin, dans l'attente du traitement du projet de texte pour distribution.

Le point 4.1 reste en suspens.

Point 4.4 Lutte contre les produits apparus récemment dans le monde

Le Président a proposé que les points 4.4.1, 4.4.2 et 4.4.3 soient examinés en même temps. La Commission a accepté cette proposition.

Point 4.4.1 Produits du tabac sans fumée

Le Président a ouvert le débat sur ce point et l'OMS a été invitée à faire quelques observations liminaires. Un débat général a été ouvert et le projet de décision a été examiné.

Après avoir pris note des amendements proposés par les Parties, le Président a proposé qu'un groupe de rédaction se réunisse dans l'après-midi pour examiner les amendements proposés et présenter à la Commission un texte révisé, pour examen. Cette proposition a été acceptée et le point 4.4.1 reste en suspens.

Point 4.4.2 Inhalateurs électroniques de nicotine, y compris cigarettes électroniques

La parole a été donnée à l'OMS afin qu'elle fournisse des informations générales sur ce point, qui a ensuite été examiné. L'OMS a répondu aux préoccupations soulevées et le Bureau du Conseiller juridique a répondu à des questions et a fourni des explications supplémentaires sur des points de procédure.

Le Président a proposé qu'un groupe de rédaction soit créé et se réunisse dans l'après-midi pour examiner les nouvelles révisions du texte du projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 7, tel qu'amendé pendant la troisième séance de la Commission A. Un projet de décision révisé sera présenté pour examen à une prochaine séance de la Commission A.

Troisième séance de la Commission B

Présidence : M. Andrew Black (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.2 (suite) Coopération internationale pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS

Le Président a invité le Chef du Secrétariat de la Convention et l'OMS à faire quelques observations liminaires. Les délégués ont ensuite été invités à faire des observations sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 6. Le Président a suggéré que les délégations ayant des propositions d'amendements se réunissent de manière informelle pour rédiger un texte révisé.

Ce point reste en suspens.

Point 5.4 (suite) Questions relatives au commerce et à l'investissement, accords compris, et problèmes juridiques en relation avec la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS

Avant de donner la parole aux participants pour l'examen du projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 5, le Président a demandé à l'Uruguay de faire quelques observations liminaires. Les délégations ont ensuite été invitées à faire des observations sur ce projet de décision. Le projet de décision a été soutenu et plusieurs amendements ont été proposés. Le Président a suspendu l'examen de ce projet de décision le temps de la pause-déjeuner.

Le Président a demandé des précisions sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 3. Rappelant le débat sur ce point lors de la deuxième séance de la Commission B, le Président a demandé qu'une version révisée du projet de décision soit présentée pour examen à une prochaine séance.

Ce point reste en suspens.

Quatrième séance de la Commission A

Présidence : Dr Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande)

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.4.3 Pipes à eau (*point proposé par deux Parties*)

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et l'OMS a présenté le rapport figurant dans le document FCTC/COP/6/11.

Après un débat sur le texte, le Président a annoncé qu'un projet de décision révisé sur la base du document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 8, et tenant compte des nombreux amendements proposés, serait distribué le lendemain matin.

Le point reste en suspens.

Point 4.3 (suite) Application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS : « Responsabilité » : rapport du groupe d'experts

Le Président a rouvert le débat sur ce point et a invité le président du groupe d'experts sur la « responsabilité » à présenter une synthèse du rapport du groupe d'experts figurant dans le document FCTC/COP/6/8, ainsi que les principaux points du projet de décision qui figure dans le document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 4. Une discussion sur ce point a ensuite débuté.

Ce point de l'ordre du jour reste en suspens dans l'attente des résultats des discussions des parties intéressées.

Quatrième séance de la Commission B

Présidence : M. Andrew Black (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.4 (suite) Questions relatives au commerce et à l'investissement, accords compris, et problèmes juridiques en relation avec la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS

Le Président a ouvert la discussion de l'après-midi en invitant le Conseiller juridique à préciser certains points mentionnés lors de la séance du matin concernant l'interprétation de l'article 27. Les deux projets de décisions exigent de nouvelles consultations au sein de groupes de rédaction informels. Le Président a suspendu l'examen de ce point dans l'attente de ces révisions.

Ce point reste en suspens.

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.4 Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2016-2017

Le Président a ouvert le débat sur ce point et a indiqué quels documents s'y rapportaient. Il a ensuite proposé de suspendre l'examen de ce point pour que les délégués aient la possibilité d'étudier ces documents.

Ce point reste en suspens.

Point 6.5 Processus de nomination et de renouvellement du mandat du Chef du Secrétariat de la Convention : rapport du Bureau de la Conférence des Parties

Le Président a ouvert le débat sur ce point et l'a immédiatement suspendu jusqu'à 17 heures pour permettre au Président de la Conférence des Parties et aux autres membres du Bureau d'y participer.

Point 6.6 Accréditation des organisations non gouvernementales en qualité d'observateur à la Conférence des Parties

Le Président a invité le Secrétariat de la Convention à faire quelques observations liminaires.

Après de brèves interventions de certains délégués, le Président a noté que la Commission avait accepté les propositions formulées par le Bureau, qui figurent dans le document FCTC/COP/6/26. Un projet de décision sera préparé par le Secrétariat de la Convention.

Ce point reste en suspens.

Point 6.7 (suite) Participation de membres du public aux séances de la Conférence des Parties et aux réunions de ses organes subsidiaires (*point proposé par une Partie*)

Le Président a rappelé aux délégués que ce point avait déjà été examiné à la première séance plénière, où il avait été convenu de confier les débats à venir à la Commission B. Il a invité le délégué de l'Australie à faire quelques observations liminaires sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/P/Conf.Paper N° 2.

Le Président a ensuite invité les délégués à faire des observations sur le document FCTC/COP/6/27 et sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/P/Conf.Paper N° 2.

Quelques amendements mineurs ont été proposés et le Président a invité le Secrétariat de la Convention à réviser le texte en vue de son examen à une prochaine séance.

Ce point reste en suspens.

Point 6.8 Amendements éventuels au Règlement intérieur de la Conférence des Parties (*point proposé par une Partie*)

Le Président a invité le Secrétariat de la Convention à faire quelques observations liminaires. Il a présenté le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 1 puis a invité les participants à faire des observations.

Plusieurs amendements au projet de décision et aux amendements éventuels au Règlement intérieur de la Conférence des Parties figurant dans le document FCTC/COP/6/28 ont été proposés. Le Président a suspendu l'examen de ce point afin de permettre une réflexion sur les amendements proposés et la préparation d'un projet de décision sur la base de ces discussions.

Ce point reste en suspens.

Point 6.5 (suite) Processus de nomination et de renouvellement du mandat du Chef du Secrétariat de la Convention : rapport du Bureau de la Conférence des Parties

Le Président a souhaité la bienvenue au Président de la Conférence des Parties et l'a invité à faire quelques observations au nom du Bureau sur le processus de nomination et de renouvellement du mandat du Chef du Secrétariat de la Convention. Le Président de la Conférence des Parties a souligné qu'il fallait améliorer le processus et a rappelé les discussions avec le Directeur général de l'OMS sur le processus.

Le Président a appelé l'attention des délégués sur le projet de décision figurant dans l'annexe 1 du document FCTC/COP/6/25 et sur les paragraphes relatifs au processus puis a invité les participants à faire des observations.

Le Bureau du Conseiller juridique a fourni quelques précisions sur le processus de nomination de l'actuel Chef du Secrétariat de la Convention et sur la définition des coordonnateurs régionaux.

Certains amendements au projet de décision ont été proposés et, à la suite d'une demande de l'un des participants, il a été décidé de préparer un projet de décision révisé pour examen à une prochaine séance.

Ce point reste en suspens.

Annonces

Déclarations

Les participants sont priés d'envoyer le texte des déclarations prononcées en plénière ou en commission à l'adresse fctcrecords@who.int.

Inscription

Le bureau des inscriptions situé au Centre des Congrès du World Trade Centre, entrée 4, premier étage sera ouvert :

- du lundi 13 octobre au vendredi 17 octobre, de 8 heures à 18 heures
- le samedi 18 octobre, de 8 heures jusqu'à la clôture de la session.

Internet et réseau sans fil

Un accès Wi-Fi gratuit est disponible au Centre des Congrès. Pour utiliser cette connexion Wi-Fi, les délégués devront sélectionner le réseau cop6 puis taper le mot de passe cop6fctc (respecter les majuscules et les minuscules). Il sera possible de rester connecté toute la journée à condition de rester à portée d'une borne.

Documents

Les documents pour la session peuvent être téléchargés à partir du site <http://www.who.int/fctc/>.

Un nombre limité de copies papier seront disponibles au bureau de la documentation au centre des conférences. Afin de réduire les coûts d'impression et l'empreinte carbone de la session, les délégués sont invités à apporter avec eux les documents qu'ils auront précédemment imprimés. La seule distribution de documents considérée comme officielle est la distribution des documents par le bureau de la documentation du Secrétariat de la Convention. Le Secrétariat de la Convention regrette de ne pouvoir envoyer les documents au domicile des participants à la fin de la session.

Paiement de l'indemnité journalière de subsistance

Les délégués ayant droit au paiement d'une indemnité journalière de subsistance au titre de leur participation à la sixième session de la Conférence des Parties, et dont le voyage a été organisé par le Secrétariat, sont priés de contacter le bureau des indemnités de subsistance, qui sera situé au Palais des Congrès du World Trade Centre, entrée 4 (l'endroit exact vous sera indiqué au bureau des inscriptions ou à l'accueil, situés au premier étage, entrée 4).

Numéros d'urgence et numéros utiles à Moscou

- Pompiers/urgences/secours/police : 112
- World Trade Centre et Centre des Congrès : Tél. : +7 (495) 258 1212.
- Informations pratiques : 8 800 220 0001 ou 8 880 220 0002

Ce service offre toute une série d'informations utiles d'ordre touristique ou concernant les transports publics, les réservations, etc. Services disponibles en anglais.

= = =